



UFC - QUE CHOISIR

Rambouillet et sa Région

expert – militant – indépendant

7 avenue Foch
78120 Rambouillet

01 78 82 52 12

Lettre d'information n° 11

Site internet : <http://www.ufcquechoisir-rambouillet.org>

L'éditorial du Président Notre 11ème lettre trimestrielle annonce l'arrivée des festivités de fin d'année 2016.

C'est une période où beaucoup d'entre nous utiliseront internet pour trouver plutôt facilement leurs cadeaux. C'est tellement commode !!



N'oubliez pas les précautions d'usage à savoir, préférence pour les sites connus, vérification lors du paiement de la barre d'état indiquant un site sécurisé (<https://>, où un petit cadenas) et surtout anticiper pour avoir vos colis à temps.

N'oubliez pas également que nos chers moteurs de recherche (Google, Bing, Yahoo...) et d'autres comme Facebook sont très utiles et de bons guides pour nos navigations dans cette « jungle » qu'est internet, mais il y a des contreparties sérieuses. Le comportement des consommateurs sur le net les renseigne. Il est analysé par leurs puissants ordinateurs. Ainsi certains magazines comme «01net» pose la question, je cite : les algorithmes vont ils nous transformer en Robots ? . Alors soyez critiques et ne vous laissez pas trop influencer par les premiers choix proposés générés souvent par ces redoutables algorithmes. Soyez un consommateur avisé.

Les Franciliens vont faire face à de nouvelles obligations en matière de circulation automobile sur Paris notamment.

A compter du 1er janvier 2017 les véhicules devront montrer sur leur pare-brise la nouvelle vignette «Crit'air» pour circuler dans certaines zones. Pour l'obtenir, rendez vous sur le site <https://www.certificat-air.gouv.fr/>, tous les véhicules sont concernés et il vous en coûtera 4.18€.



Défendre les intérêts économiques et juridiques des consommateurs dans leurs actions individuelles et collectives est notre credo. Cette année encore je remercie chaleureusement nos bénévoles pour leurs nombreuses contributions, ils ont activement participé au rayonnement de notre mouvement et le renforçant. Je remercie également les adhérents pour leur fidélité et leur soutien.



Rejoignez-nous en adhérent à notre association locale où mieux en rejoignant notre équipe de 18 bénévoles. Toutes les compétences sont bonnes et vous pourrez en acquérir de nouvelles grâce aux formations UFC Que-choisir.

Notre force c'est vous tous.
Bonnes fêtes de fin d'année.

Jean Pierre JOKIEL
Président UFC Que-Choisir Rambouillet et sa Région

SOMMAIRE

PRENDRE UN MÉDICAMENT

L'ÉDITORIAL
LABELS ALIMENTAIRES

ACHETER UN APPAREIL PHOTO

TNT HD QUOI DE NEUF ?

SAVOIR PILOTER SON DRONE

CONTRAT À EFFACEMENT

LES LABELS ALIMENTAIRES : QUELLE FIABILITÉ PEUT-ON LEUR ACCORDER ?

Il existe une infinité de labels dans tous les domaines, mais tous ne se valent pas. Ce sont des critères de choix pour les consommateurs, mais ils relèvent de cahiers des charges plus ou moins exigeants. Dans le domaine alimentaire, il existe six labels officiels et fiables, gérés par les pouvoirs publics.

Le Label Rouge, créé en 1960, est le plus connu. Il est signe de qualité et certifie qu'un produit possède des caractéristiques spécifiques garantissant un niveau de qualité supérieur à celui d'un produit équivalent sur le marché. On le connaît surtout pour la viande et les fromages.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) a été créée pour protéger la notoriété des vignobles, en 1935. L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) est son équivalent européen. Elles garantissent, toutes deux, l'origine d'un produit (pays, région, terroir), ses qualités et ses caractéristiques, fruit du savoir-faire et du climat régional d'origine. Comme AOP, on peut citer, outre les vins, des produits laitiers, la « lentille verte du Puy » ...

Le label français Agriculture Biologique (AB) et le label bio européen sont les labels auxquels les consommateurs sont de plus en plus sensibles. Très exigeants, ils sont accordés aux produits d'agriculture et d'élevage respectant un cahier des charges précis et dont au moins 95% des ingrédients sont issus de l'agriculture

biologique : l'exploitant doit notamment respecter la rotation des cultures, ne pas employer de pesticides chimiques ni d'engrais de synthèse, de même que des OGM interdits en dehors de simples traces. Dans le cas de l'élevage, il faut notamment une alimentation biologique, des techniques d'élevage extensives et un recours aux médicaments limité.

Deux autres labels européens, Indication Géographique Protégée (IGP) et Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) sont plus récents.

L'IGP, légèrement moins contraignant que l'AOC ou l'AOP, garantit cependant le lien entre un produit et son terroir d'origine et atteste le savoir-faire d'une région. Par exemple, le « foie gras du Sud-ouest » ou le « pruneau d'Agen ».

Le STG se base uniquement sur le savoir-faire qui est mis en œuvre (et non sur la qualité des ingrédients ou l'assurance d'une zone de production). Elle apporte la garantie d'une composition ou d'un mode de production original. Par exemple, les « Moules de Bouchot », la « Mozzarella », etc...

La vigilance s'impose sur un certain nombre d'autres labels : il ne faut pas confondre ces six labels contrôlés, gages de qualité pour les consommateurs, avec des mentions « valorisantes » du type « saveur de l'année », « élu produit de l'année » qui relèvent, quant à elles, de démarches purement marketing et n'apportent aucune information sur la qualité du produit.

Un article sur le sujet figure dans le numéro de septembre 2016 de « Que Choisir ».

SAVOIR PILOTER SON DRONE

C'est le cadeau de Noël très tendance de ces deux dernières années, et il est indispensable de prendre quelques précautions avant de se mettre aux commandes. Les drones de loisir s'appellent aussi « aéromodèles » et sont utilisés par des amateurs pour se divertir ou lors de compétitions. S'il n'existe pas d'autorisation spéciale pour le pilotage, il est indispensable de respecter des règles de bonne conduite pour préserver la vie privée et la sécurité.

Il est interdit :

- de survoler les foules et les groupes d'animaux,
- de voler à une hauteur supérieure à 150 m, surtout à proximité des aéroports pour éviter tout risque de collision avec avions, hélicoptères, planeurs, ULM,
- de perdre son drone de vue et de l'utiliser la nuit ; celui-ci doit toujours rester sous contrôle visuel et auditif du manipulateur. Pas de vol au-dessus de l'espace public en agglomération et dans l'espace privé, attention aux arbres, à la présence de bâtiments,
- de survoler les zones sensibles comme les sites militaires, les centrales nucléaires, les monuments historiques, les parcs nationaux et les réserves naturelles,
- de filmer ou photographier des visages, des plaques d'immatriculation qui permettraient l'identification de personnes, de diffuser sur quel que support que ce soit, sans autorisation, des photos de personnes, de maisons et de jardins.

Une assurance responsabilité civile qui couvre bien les risques liés à cette activité est obligatoire.

En cas d'infraction les gendarmes peuvent intervenir et saisir l'appareil et des peines de prison et des amendes peuvent être prononcées jusqu'à un an de prison et de 45 000 à 75 000€, pour des photos de personnes ou pour le survol d'une centrale nucléaire.

Faire voler un drone est une activité qui engage pleinement la responsabilité du pilote. La DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) a publié une notice que chaque pilote devrait consulter.



QUELQUES CONSEILS AVANT DE PRENDRE UN MÉDICAMENT

Même s'ils font l'objet de campagnes publicitaires savamment orchestrées par l'industrie pharmaceutique, les médicaments ne sont pas des produits de consommation courante car ils concernent la santé et parfois même la vie. L'avis d'un médecin s'avère le plus souvent nécessaire pour éviter des contre-indications sévères.

L'automédication, y compris le recours aux plantes, peut soulager des maux quotidiens à condition d'être utilisée à bon escient, à dose modérée et sur une courte durée. Même les médicaments en libre accès peuvent présenter des dangers.

En ce qui concerne les spécialités à base de plantes, il est préférable d'utiliser celles qui possèdent une autorisation de mise sur le marché (AMM) qui garantit leur qualité pharmaceutique.

Les médicaments les plus récents ne sont pas systématiquement les meilleurs ; très peu sont réellement innovants et ils peuvent présenter des dangers, vu le manque de recul sur leur utilisation. L'innovation correspond souvent à des stratégies commerciales et financières des laboratoires pharmaceutiques. En outre, leur coût s'avère très élevé. Le recours aux « vieux » médicaments présente toujours un avantage décisif dans le traitement de certaines maladies.

Le prix d'un médicament n'est pas le gage de son efficacité, même s'il peut jouer un rôle psychologique sur le patient (effet placebo). En outre, un médicament vendu en libre accès est plus cher que le même faisant l'objet d'une prescription médicale.

Les médicaments génériques sont accusés, à tort, d'être moins efficaces et de moindre qualité ; or, ils doivent répondre aux mêmes exigences définies au niveau international. Très souvent, le médicament original (princeps) et ses génériques sortent de la même chaîne de fabrication. De plus en plus d'études confirment que le princeps et son générique ont la même efficacité et le même profil d'effets indésirables.

Les médicaments étant des substances actives, leurs conséquences sur l'organisme ne sont jamais exclusivement bénéfiques ; il existe toujours des effets secondaires dont il faut mesurer les risques par rapport aux bénéfices apportés.

Pour éviter des effets indésirables graves, il est bon de vérifier la composition des médicaments en se référant à la DCI (Dénomination Commune Internationale) qui donne le vrai nom du médicament ; cela peut éviter de prendre plusieurs médicaments à base de la même molécule.

En cas de doute, pour toute information objective, il est indispensable de consulter un médecin ou un pharmacien.

LE CONTRAT À EFFACEMENT

Contrat à effacement, Tempo, EJP de EDF : Les Clients se fâchent : Historiquement ces Clients très civiques acceptaient de se retirer au mieux du réseau les jours hivernaux notamment où le réseau était chargé. En retour il disposaient d'un tarif attractif, autrefois la moitié seulement du tarif classique régulé, leur permettant une économie notable, il subissaient bien sûr un tarif élevé certains jours annoncés (blancs et surtout rouges, cas de l'offre tempo) ; et puis au cours des années, les pompes à chaleur réversibles notamment changeant le profil de consommation notamment estival et donc de sollicitation du réseau, le tarif attractif a été systématiquement « grignoté » pour ne représenter que 25 % d'écart environ, ce, avec toujours les mêmes contraintes d'effacement qui sous-entendent notamment la disponibilité de basculement sur d'autres systèmes de chauffage (bois, fuel, « granulés », pétrole, gaz, etc...) ;

EDF feignant d'ignorer que ces clients-là étaient justement ceux qui regardaient de près leurs factures a poussé l'affront jusqu'à déclarer ces « services en extinction », appliquer des taux forts (tarifs rouges) un soir de Noël en 2014, et ne donnant aucune garantie écrite documentée sur le mode de traitement de la transition de ces abonnés à l'arrivée des compteurs linky, justement, oh paradoxe, promoteurs d'offres à effacement généralisées. Les clients ont fait leurs comptes, ils basculent sur des offres heures pleines/heures creuses de la concurrence, ce d'autant plus qu'il y a désormais des heures creuses de jour ; ainsi on peut aisément gérer et même programmer simplement les activités consommatrices, sèche-linge, lave-linge, stockage eau chaude sanitaire, etc... Chacun fera son calcul et verra bien que la contrainte de l'effacement et de la surfacturation des jours blancs et surtout rouges du contrat tempo n'a que peu d'intérêt réel désormais.

A vos calembrets donc, si vous ne l'aviez pas déjà fait !

TNT HD - QUOI DE NEUF ?



Nous avons suivi ensemble le passage à la TNT HD en avril dernier, notre bulletin de septembre constatait amèrement les difficultés rencontrées dans la pratique. Il semble important aujourd'hui de rappeler que la réception avec une « antenne râteau », vu le nombre de fréquences et la quantité d'information est bien sûr plus délicate et plus précise. N'hésitez pas à changer d'antenne pour une antenne plus moderne, aux boîtiers plus étanches, sans colonies d'insectes, antenne qui d'ailleurs intégrera le traitement des perturbations éventuelles de la 4 G. Consultez les sites suivants : <http://www.csa.fr/matnt/couverture> , site qui avec votre adresse vous proposera de choisir un émetteur, (Paris tour Eiffel, Dourdan le Normont, St Cheron Butte de Moret, etc...) Votre choix de cet émetteur déterminera le canal sur lequel vous recevrez les divers multiplex, exemple pour Paris Tour Eiffel multiplex R1 sur le canal 35 , 586 Mhz (voir votre téléviseur lors de la recherche automatique des chaînes). Allez de même sur <http://www.tdf.fr/tnt-explicite/C3%A9e/tnt-et-ma-commune> , si vous ne l'aviez fait avec une carte, vous trouverez l'orientation recommandée pour votre antenne, une boussole ou tablette avec programme boussole vous permettra l'orientation simple de votre antenne.

Et si vous avez reçu dans votre boîte à lettre un avertissement de l'agence nationale des fréquences (0970818818) quant aux risques de perturbations par la téléphonie 4 G, ne le sous-estimez pas, c'est dans ce cas, à l'opérateur de téléphonie mobile de faire via un prestataire placer un filtre coaxial 4 G sur le câble à l'entrée de votre amplificateur d'antenne, et si vous avez un quelconque doute, les installateurs/antennistes sont votre meilleur recours pour faire le point rationnel et de ne pas prendre de risques sur un toit dangereux

ACHETER UN APPAREIL PHOTO - FAIRE LE BON CHOIX

L'offre d'appareils photo numériques est immense et l'éventail des prix très large. Il est donc nécessaire de réfléchir à l'usage qu'on en fera et à la qualité souhaitée.

Voici quelques points qui font la différence :

- **La résolution** du capteur : elle s'exprime en pixels et leur nombre ne cesse d'augmenter. De 12 à 28 millions, à prendre en compte si l'on souhaite faire des agrandissements ou recadrer ses images sur l'ordinateur.



- **L'objectif** : c'est l'élément essentiel. Il se caractérise par 2 éléments

- **La focale** : c'est en mm l'angle ouvert pour la prise de l'image

- **L'ouverture** : c'est la capacité de l'objectif à capter plus ou moins de lumière et est indiquée par des chiffres placés derrière un f sur l'objectif ; plus la valeur est petite, plus l'appareil capte la lumière.

- **Le zoom** : c'est le grossissement de l'image ; pour être efficace, l'objectif doit sortir physiquement de l'objectif. Se méfier des grossissements trop importants.

- **Le stabilisateur** : chargé de compenser les effets de bouger, il doit être optique ou mécanique, mais jamais numérique

- **La réactivité** : elle concerne le temps de démarrage, le délai de déclenchement et le délai entre 2 prises de vue ; c'est un élément de choix important.

les modèles à disposition :

Sans possibilité de changer les objectifs

- Les compacts : plutôt discrets et légers, ils sont équipés de nombreux automatismes et travaillent pour vous, réglage de la luminosité, mise au point. La préférence ira aux appareils équipés d'un grand écran, si possible orientable (150 à 450 €).

- Les compacts tout terrain : conçus pour être plus résistants aux chocs, leurs qualités photographiques sont généralement moindres (100 à 330€).

- Les bridges : dotés d'un boîtier plus important, ils permettent de faire ses propres réglages et possèdent un viseur électronique pour le cadrage ; ils sont aussi plus lourds.

Avec changement d'objectifs possible

- Les hybrides : ils sont maniables, pas trop lourds et peuvent constituer un bon compromis ; le viseur électronique n'est pas toujours présent (380€ à 1100€)

- Les reflex : destinés aux plus exigeants, ils demandent une bonne connaissance des mécanismes de la photographie, sont lourds et possèdent de nombreux accessoires, objectifs, flashes qui font monter la facture ; un équipement de professionnels (350€ à 1200€).